



## Notaire et généalogiste

Par **JPPF**, le **10/07/2013** à **20:53**

Bonjour à tous,

J'ai besoin de vos conseils avisés

Un parent éloigné est DCD et le notaire a pris un généalogiste pour retrouver les héritiers. Perso, j'ai reçu un contrat de succession du généalogiste que j'ai refusé de signer et j'ai contacté le notaire directement.

Toutefois, ce jour, le notaire me demande de me présenter pour signer la succession mais ...

Il va réclamer à tous les héritiers (qui ont signé ou pas un contrat avec le généalogiste) de payer ses services "puisque'il a retrouvé les héritiers" !

Est-ce légal ?

De même, depuis que ce parent éloigné est DCD en février 2012, aucune nouvelle sauf pour me réclamer les pièces qui justifient ma qualité d'héritière.

Et il va également nous réclamer les pénalités de retard des impôts. Est-ce légal ?

En effet, ce n'est pas de mon fait si ce notaire a "trainé" pour régler la succession ?

Par avance merci beaucoup

Par **thomyorke88**, le **11/07/2013** à **14:31**

Si vous n'aviez pas vous-même connaissance des héritiers de la succession alors je pense que vous comprendrez qu'il est normal que le notaire qui les a retrouvés soit rémunéré pour cette recherche qu'il a effectuée non ?

Si vous avez refusé les services du généalogiste alors il ne pouvait que faire lui-même cette recherche, si j'ai bien suivi ce que vous dites dans votre message.

Pour ce qui est des intérêts de retard, si vous voulez en imputer la faute au notaire il faudrait savoir si effectivement c'est du à un retard de sa part ou non. Mais si il y avait une recherche d'héritier a faire alors c'est normal que cela prenne plus de temps qu'une succession "normale".

Vous ne dites pas si vous avez vous même cherché à retrouvé des héritiers ou si vous vous êtes régulièrement inquiétés de l'avancé du dossier auprès du notaire.

En l'état des éléments que vous donnez je dirais qu'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, à savoir attendre que le notaire retrouve les héritiers, tout en refusant l'intervention d'un généalogiste et en se plaignant derrière du retard pris...

Par **JPPF**, le **11/07/2013** à **21:21**

Merci pour votre réponse

J'ai retél au notaire et la greffière m'a expliqué les choses. Ce qui est dommage c'est qu'il a fallu que je me fache pour avoir enfin, des infos

Encore merci pour votre conseil